



**PRÉFET  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de la protection des populations**

**Service Protection de l'environnement  
Pôle installations classées et environnement**

Dossier suivi par Radouane HARRANE  
Tél : 04 72 61 37 35  
Mél : ddpp-pe@rhone.gouv.fr

Lyon, le **28 JUIL. 2021**

**SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
D'UNE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS  
AU TITRE DE L'ARTICLE L. 122-1 IV ALINÉA 2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

**ACCUSE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET**

Projet de regroupement et traitement de déchets liquides provenant de producteurs extérieurs pour un traitement sur le centre de lavage des citernes chimiques sur la commune de CORBAS

Localisation 3, avenue de l'Industrie à CORBAS.

Pétitionnaire LAVARHONE

Réception du dossier complet par l'autorité environnementale le 9 juillet 2021

N° d'enregistrement de la demande : 69-DDPP-026

La décision de la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale sera rendue dans un délai de 35 jours, soit au plus tard le 21 août 2021.

L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Pour la directrice départementale,

L'adjointe au chef de service

Anabelle BIZIERE

Société LAVARHONE – GROUPE gcatrans  
zone industrielle de Gournier B.P. 109  
26216 MONTELMAR CEDEX